

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023



**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ COLAS
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**



WE OPEN THE WAY

Initiée par la société Bouygues S.A.

MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

PRIX DE L'OFFRE : 175 euros par action Colas

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Bouygues S.A. (l'« **Initiateur** ») en application de l'article 231-27, 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions Colas qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Paris, France, le 20 novembre 2023 – L’Initiateur annonce avoir obtenu le visa de l’AMF portant sur l’offre publique de retrait suivie d’un retrait obligatoire visant les actions Colas S.A. au prix de 175 euros par action (l’« **Offre** »).

En application des dispositions de l’article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l’article 231-23 de son règlement général, la note d’information publiée par l’Initiateur a reçu le visa n°23-478 de l’AMF, en date du 18 novembre 2023, en vertu de la décision de conformité rendue ce même jour.

L’Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l’ouverture de l’Offre, l’AMF et Euronext publieront respectivement un avis d’ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l’Offre.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l’Initiateur sera déposé auprès de l’AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l’ouverture de l’Offre, conformément aux dispositions de l’article 231-28 du règlement général de l’AMF.

La note d’information visée par l’AMF est disponible sur les sites Internet de l’AMF (www.amf-france.org) et de l’Initiateur (www.bouygues.com) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Bouygues S.A.

32 avenue Hoche
75008 Paris

Portzamparc BNP Paribas Group

16 rue de Hanovre
75002 Paris

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d’information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n’est ni une offre d’achat, ni une sollicitation d’une offre pour la vente d’actions Colas ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France.

L’Offre est faite exclusivement en France. Les documents relatifs à l’Offre (en ce compris la note d’information) ne sont pas destinés à être distribués dans des pays autres que la France ou rendus accessibles aux résidents de tels pays à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent, sans qu’aucune formalité ou publicité ne soit requise de l’Initiateur.

L’Initiateur rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.